



FFFA

Service émetteur :
DTN / CFA

Directive Technique Nationale

« MERCY RULE » D1 - D2 - D3



La Direction Technique Nationale a émis pour la saison 2016-2017 une directive claire de non installation de la « Mercy Rule » pour la catégorie senior pour les championnats **D1, D2 et D3**.

Cependant, suite aux alertes de la CNA, sensibilisée par les très grands écarts constatés lors des premiers matchs des compétitions, nous ajoutons une option pour les divisions nationales senior (Elite, D2 et D3) qui doit rester une exception.

Elle fait appel au bon sens commun et à la protection des pratiquants, et ce, même dans un contexte de compétition.

Lorsqu'une équipe est menée de plus de 34 points, l'arbitre principal de la rencontre demande à l'entraîneur de l'équipe menée s'il souhaite que la « Mercy Rule » soit appliquée. Ce dernier a le choix, il peut décider de ne pas la faire appliquer.

Ensuite, et tant que son équipe est menée de plus de 34 points, il peut faire appel à l'arbitre principal de la rencontre pour faire appliquer la « Mercy Rule ».

L'application de la « Mercy Rule » devient donc un choix par l'entraîneur principal de l'équipe qui est menée au score de plus de 34 points.

Rappel : La directive concernant la « Mercy Rule » **dans toutes les catégories « Jeunes »** reste inchangée. Elle s'impose automatiquement.

Il en est de même pour la **Division Régionale Senior**.

La Mercy Rule s'applique automatiquement à partir du moment où une équipe est menée de plus de 34 points.

Cette directive est applicable pour toute la saison 2016/2017, sans réserve et modification, et jusqu'à abrogation ou modification pour les saisons futures.